

RÉALITÉS & PROJETS :

des méthodes variées, mais des principes stables...

Réactivité

Nos dispositifs d'intervention sont conçus pour répondre à une demande spécifique et nous veillons à les adapter aux réalités et contextes des commanditaires par une vigilance et une disponibilité permanente pendant tout le déroulement de la mission.

Pragmatisme

Les actions d'études, d'évaluation et d'accompagnement sont déployées dans un souci de simplicité et de pragmatisme, en partant de l'analyse des acteurs, et en veillant à l'appropriation possible des propositions qui sont formulées.

Restitution

Nous assurons, oralement et par notes de travail au besoin, une restitution régulière de notre travail auprès du commanditaire. Nous adaptons à sa demande, la restitution des travaux à différents publics.

Extériorité, neutralité

D'un point de vue tant éthique que pratique, nous nous engageons en tant qu'intervenant extérieur sur un principe de neutralité qui devra être respecté par tous : à ce titre nous restons libres de nos conclusions, qui ne sauraient coïncider avec le « plus petit dénominateur commun ». Les intervenants privilégient dans leurs préconisations, les solutions adaptées à l'établissement au regard de son projet et de sa mission et non un quelconque « consensus mou ». Ils ont à cœur, au cours du diagnostic, de repérer les points de stabilité et de force actuels ou potentiels, susceptibles de servir de base constructive à des actions d'adaptation.

Une évaluation claire et transparente : qualitative et quantitative, elle doit produire une vision claire et ordonnée des réalités étudiées, ce qui implique une description transparente de la méthodologie retenue et le choix d'outils de présentation synthétiques et lisibles.

Elle est mise en œuvre dans un esprit d'objectivité.

Elle s'appuie sur l'analyse des pièces et la consultation des acteurs, selon les règles de la confidentialité propres aux techniques d'entretien.

Concertation

L'évaluation dans le champ complexe de l'action publique requière la mobilisation d'une expertise pluraliste, mobilisant les points de vue des différents acteurs.

La concertation constitue ainsi un espace de construction croisée des savoirs, qui maintient l'effort d'évaluation au plus près des enjeux multiples qui l'ont suscité. En pratique, la concertation exige une phase préalable d'élaboration où le prestataire en accord avec le commanditaire définira les acteurs concernés, les objets de réflexion et de débats, le cadre méthodologique (règles et rythmes de travail, restitutions, résultats attendus...)

La concertation, construite comme un espace d'échanges et d'élaboration collective d'hypothèses et/ou de solutions, peut ensuite se déployer, stimulée par le prestataire qui y assure un rôle d'animation, de traduction et de synthèse.